

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 10 avril 2014

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CAGP-ACPD^{MD}

Mission de la CAGP-ACPD^{MD}
Assurer l'essor des dons planifiés au Canada

Vision de la CAGP-ACPD^{MD}
**Permettre à chacun de faire un don à la hauteur
de ses aspirations au moyen d'une planification judicieuse**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

10 avril 2014

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CAGP-ACPD^{MD}

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	3
NOTRE PEUPLE 2013-2014 (CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE PERSONNEL et LES BÉNÉVOLES).....	4
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	9
PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.....	11
ACPD ^{MD} CONSEIL D'ADMINISTRATION - TERMES DE BUREAU	15
RÈGLES DE PET ROCÉDURE CONCERNANT LES ASSEMBLÉES	16

Le Rapport d'activité ainsi que les états-financiers vérifiés de l'exercice 2013-2014 seront mis à la disposition des membres au cours de l'Assemblée générale annuelle. Ils seront également affichés sur le site Web de la CAGP-ACPD^{MD} : <https://cagp.site-ym.com/?page=reports>

Lettre du président et de la directrice générale

Nous sommes heureux de présenter le rapport d'activité de la CAGP-ACPD^{MD} à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de 2014. L'année qui vient de s'écouler a été marquée par le changement et le renouveau ainsi que par le redoublement des efforts en vue de la réalisation de notre nouveau plan stratégique.

Placé sous le thème principal du leadership, notre plan stratégique vise à assurer le positionnement de l'association comme étant l'autorité la plus compétente qui soit en matière de dons planifiés; à livrer les services attendus de la part du chef de file en matière de dons planifiés; à augmenter le nombre de membres en les intéressant à participer à la vie de l'association; et à éduquer et à sensibiliser la population aux dons planifiés et à notre association.

Conformément à notre priorité stratégique consistant à positionner la CAGP-ACPD^{MD} pour faire face à l'avenir, le conseil et les employés de l'association ont entamé un dialogue profond afin d'obtenir le point de vue de nombreux membres sur l'avenir des dons planifiés au Canada, sur l'environnement concurrentiel qui est le nôtre et sur notre rôle unique en tant qu'organisme. Tout en renforçant notre image de marque et sa pertinence, ce travail fondamental permettra à notre association d'établir un profil avant-gardiste, d'engager un dialogue visionnaire au sujet de la philanthropie et de notre secteur et de continuer à redéfinir à la fois le rôle de la CAGP-ACPD^{MD} en tant qu'organisme et la valeur de ce que nous offrons à nos membres.

Notre offre d'activités de formation est la pierre angulaire de la CAGP-ACPD^{MD} et le comité de la formation a continué d'examiner l'ensemble du programme pour s'assurer qu'il couvre l'éventail des compétences nécessaires à l'exercice de la planification de dons et qu'il fournit une feuille de route d'apprentissage indispensable à la planification stratégique de dons dans un modèle intégré de développement des ressources. Nous sommes satisfaits de nos premiers projets visant à répondre avec plus d'efficacité à vos besoins en formation et à établir des partenariats permettant de cibler des formations et d'en créer sur mesure pour répondre aux besoins d'auditoires spécifiques afin d'augmenter leur capacité à établir des programmes de dons planifiés. Nous continuons à envisager la possibilité d'instituer un agrément propre aux professionnels en dons planifiés afin de leur donner des titres de compétence professionnelle enviés, en tenant compte de l'éventail unique des professionnels qui œuvrent auprès des donateurs pour faciliter la planification de dons philanthropiques.

En portant attention à notre modèle de gestion afin de nous assurer d'avoir des revenus diversifiés pour financer nos programmes et nos services, nous aurons comme priorité, au cours de l'année qui vient, d'examiner notre modèle de recrutement de membres et de mettre au point un plan de sensibilisation pour positionner le soutien aux membres en mettant l'accent sur le leadership, l'utilité de l'appartenance à la CAGP-ACPD^{MD} et le renforcement de l'image de marque. De plus, nous continuerons à évaluer la pertinence de la facilitation du statut d'organisme de bienfaisance pour soutenir notre capacité à établir de nouveaux partenariats stratégiques afin de rendre possible la réalisation de nos programmes et initiatives.

L'évolution de notre association se traduit également par l'évolution de notre conception de la régie interne. Tout en mettant l'accent sur le leadership et la surveillance fiduciaire, le conseil a renforcé son engagement. Il invite les membres à dialoguer davantage au sujet du programme stratégique et cherche à communiquer de façon plus entière avec les membres. D'où l'importance d'une solide relation entre le conseil et le personnel, pierre angulaire de l'association.

Les échanges avec nos membres démontrent avec constance que la CAGP-ACPD^{MD} a un rôle vital à jouer pour ce qui est de favoriser l'essor de la philanthropie et d'être le porte-parole par excellence en matière de dons planifiés au niveau national. Nous continuerons de travailler avec les organismes, nos partenaires, nos supporters et nos bénévoles pour faire en sorte que le monde devienne meilleur grâce à la planification stratégique de dons.

Cordialement,

Malcolm Berry
Président du conseil

Ruth MacKenzie
Directrice générale

Association canadienne des professionnels en dons planifiés
Rapport d'activité, 10 avril 2014

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONN PLANIFIÉS

Membres du conseil d'administration de l'association

Malcolm Berry, président
Darren Pries-Klassen, vice-président
Ross Young, trésorier
Peggy Killeen, secrétaire
Doug Puffer
Amanda Stacey
Carla Funk
Norma Cameron
Chris Chipman

Employés du bureau national

Ruth MacKenzie, directrice générale
Kat King, Directrice des communications et des relations avec les partenaires
Erin Kuhns, Coordonnatrice du perfectionnement professionnel
Kristina Steele, Agente financière et administrative
Lindsay Wilson, Coordonnatrice des adhésions et du programme UN HÉRITAGE
À PARTAGER^{MD}

Bureau national de la CAGP-ACPD^{MD}

1188 rue Wellington, bureau 201, Ottawa (Ontario) K1Y 2Z5

Tél. : 613-232-7991 ou 888-430-9494, Fax : 613-232-7286

http://www.cagp-acpdp.org/page/home_fr

<http://www.unheritageapartager.ca>

NOS BÉNÉVOLES :

LA CAGP-ACPD^{MD} tient à remercier ses bénévoles qui ont investi du temps ainsi que leur talent pour assurer l'essor de notre association. Nous apprécions à leur juste valeur vos formidables efforts !

MEMBRES BÉNÉVOLES DES COMITÉS OPÉRATIONNELS

Comité d'accueil du congrès 2014

Tom Riglar (co-prés.)	Glen Mitchell	Peter Chipman
Paola Coronado Hass (co-prés.)	Patrick McGuire	Gwen Chapman
Janice Williams	Dave Magnuson-Ford	Michelle Bernard
Amy Mortimore	Jennifer Ingham	Yolanda Benoit
	Calvin Fong	Jocelyn Anderson

Comité de la programmation du congrès 2014

Jill Nelson (prés.)	Calvin Fong	Janice Williams
Rowena Griffiths	Jo-Anne Ryan	
Maurice Prevost	Michelle M.B. Osborne	

Comité des relations gouvernementales

Susan Manwaring (Chair)	Roger Lee	Elizabeth Moxham
Malcolm Burrows	Brad Offman	Elena Hoffstein
Margaret Mason	Christopher Richardson	Grant Monck
Robert Kleinman	Janice Loomer Margolis	Linda Pearson
Sylvia Ugolini	Jo-Anne Ryan	Laily Pirbhai
Terrance Carter	Malcolm Berry (ex officio)	Jennifer Jasechko

Comité national de la formation

DeWayne Osborn (prés.)	Janice Loomer Margolis	Malcolm Berry (ex officio)
Norma Cameron	Brian Shea	Brad Offman
Michelle Osborne	Doug Puffer	Jill Nelson

DIRIGEANTS DE TABLES RONDES

Nous tenons à remercier tout spécialement les membres des comités de direction des tables rondes pour leur leadership d'exception et pour les efforts qu'ils ont déployés afin de contribuer à la construction et à la consolidation de la présence de la CAGP-ACPDP^{MD} au niveau local.

Table ronde du nord de l'Alberta

Michele Shea (prés.)	Tobin	Donna Roth
Mien Jou	Derek Michael	

Table ronde du sud de l'Alberta

Rob Locke (prés.)	Laurie Willis	Tara Friesen
Neil Williams	Gail Burton (UHAP co- prés.)	Michelle Regel
David Beavis	Brian Duclos	Edie Smith (UHAP co- prés.)
Cindy Neufeld	Rizwan Nathoo	Ben Kawaguchi

Table ronde de la région de Vancouver

Michelle Bernard (prés.)	Calvin Fong (UHAP prés.)	Dee Dee Sung
Linda Ashton	Emily Clough	Paola Coronado Hass
Jerry Halma	Joanne McLellan	Cary Gaymond
Diane Haarstad	Robert Gagliano	Jocelyn Anderson

Table ronde de l'Île de Vancouver

Natasha Benn (prés.)	Sarah Millard	Jennifer Jasechko
Barbara Toller	Shamim Pirani	Gwen Chapman
John Donnelly (UHAP prés.)	Deborah Walker	
Sara Neely	Kathy Baan	

Table ronde du Manitoba

Krislyn Guetterez (prés.)	Patrick O'Connor	Kathryn Cardwell
Beth Proven	Stephen Webb (UHAP prés.)	Liz Kovach
Garth Johnson	Jackie Markstrom	

Table ronde de Saint-Jean

William S. Kim Anderson

Table ronde de Terre-Neuve

Catherine Barrett (prés.)	Deborah Glassman
Craig Bishop (UHAP prés.)	Michelle Northover

Table ronde de la Nouvelle-Écosse

Bonnie Boyd-Read (prés.)	Lori Scott	Doris Cameron (UHAP co- prés.)
Kelly PowerMary Theresa Ross (UHAP co-prés.)	Toni CroftAnn Vessey	Glenn Stewardson
Lisa Doucette - Tassé	Jane Rafuse	
	Crystal Aboud	

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONN PLANIFIÉS

Table ronde de Chatham-Kent

David Drouillard (prés. & UHAP)	Brad Langford Nan Stuckey	Jodi Maroney Joe Mares
---------------------------------	------------------------------	---------------------------

Table ronde de la région de Toronto

Marcella Zanella (prés.)	Andrea Robertson	Alanna Jones
Emelita Ervin	Don Allen	Peter Ramsay (UHAP prés. Temiskaming)
Martha Drake	Laura Rumble	
Angela D'Aversa	Marisa Barlas	
Liza Fernandes (UHAP prés.)	Meredith Meads	

Table ronde de Niagara/Golden Horseshoe

Lisa Gonnering (prés.)	Mary Goodfellow	Julie Powell
Sandra Baker	Tamara Coleman-Lawrie (UHAP prés.)	
Keith Rutherford		

Table ronde de London

Don Cameron (prés.)	Colleen Harris (prés.UHAP)	Jennepher Cahill
Trish Gergich (UHAP prés.)	Lisa Mazurek	Marlene Scheel

Table ronde d'Ottawa

Barry Bloom (prés.)	Paul Brousseau	Jessie-Lee Wallace
Susan McIntosh	Andrew Inderwick	Joanna Luciano
Lucie Châtelain	Jana Lee Rand (UHAP prés.)	Claude Drouin (UHAP prés.)

Table ronde de Quinte

Zoë MacKenzie (prés.)	Ron Kelly	
Frank Lockington	Hazel Lloyst	

Table ronde de Waterloo-Wellington

Caroline Oliver (prés.)	Paul Dickson	Darren Sweeney (UHAP prés.)
Mercedes Geimer		

Table ronde du comté de Windsor et d'Essex

Nancy Parker (prés.)	Kim Willis-More	
Tim Jones (UHAP prés.)	Jody Maskery	

Table ronde de l'Île-du-Prince-Édouard

Helen Chapman (prés.)	Marlene Dorey	
-----------------------	---------------	--

Table ronde de la région de Montréal

Marie-Anne Desjardins (prés.)	Lucille Grimard (prés.UHAP)	Nancy Langlois Alain Lévesque
-------------------------------	-----------------------------	----------------------------------

Table ronde de la région de Québec

Nathalie Côté (prés.)	Manon Beaudoin	Gino Yanire
Claude Parent	Jean-Denis Côté	

CAGP • ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

Table ronde de la région de Mauricie

Marie-Claude Gaudet (prés.) Joel Dupuis Dany Brien

Table ronde de la région de Prince Albert

Merv Bender (prés.) Robert Dalziel (prés. UHAP) Laurent Fournier

Table ronde du nord de la Saskatchewan

Vicky Corbin (prés.) Melissa Mann
Darren Ulmer Kristy Rempel

Table ronde du sud de la Saskatchewan

Tara Gish (prés.) Mike Spicer Byron Toth
Trina Owens Christina Attard
Kevin Peyson Sharon Kremeniuk
Jeanette Kelly (UHAP prés.) Robbie Gamble

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE : **Le jeudi 10 avril 2014**
HEURE : **De 12 h 30 à 14 h (HNE)**
LIEU : Sheraton Vancouver
Wall Center
1088 rue Burrard
Colombie - Britannique

ORDRE DU JOUR

Président : M. Berry

1. Ouverture à 13 h M. Berry
2. Mot de bienvenue M. Berry
3. Adoption de l'ordre du jour M. Berry

Proposition :

IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

4. Adoption du procès-verbal du 18 avril 2013 M. Berry

Proposition :

IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 18 avril 2013.

5. Rapport du président M. Berry
6. Présentation de la directrice générale R. MacKenzie
7. Rapport et désignation des vérificateurs R. Young

Proposition :

* *IL EST RÉSOLU* d'adopter tel quel le rapport des vérificateurs pour 2013–2014, de désigner le cabinet de comptables agréés McCay Duff comme vérificateur pour l'exercice 2014–2015, et de laisser le conseil d'administration décider des honoraires à lui verser.

8. Élection du conseil d'administration R. Young

Proposition :

ATTENDU QUE le nombre d'administrateurs de l'association est

fixé à neuf (9), que cinq (5) des postes d'administrateur sera vacant au moment de l'assemblée générale annuelle de 2014 et qu'il convient de procéder à des élections :

IL EST RÉSOLU QUE les cinq (5) candidats figurant sur la liste qui suit sont élus à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la CAGP-ACPDP^{MD} pour un mandat de trois ans chacun, à savoir :

Malcolm Berry – mandat de trois ans
Darren Pries-Klassen – mandat de trois ans
Doug Puffer – mandat de trois ans
Peggy Killeen – mandat de trois ans
Norma Cameron – mandat de trois ans

- | | |
|---|---------|
| 9. Présentation du conseil d'administration pour l'exercice 2014–2015 | M.Berry |
| 10. Tirage d'une adhésion à la CAGP-ACPDP ^{MD} . | M.Berry |
| 11. Divers | M.Berry |
| 12. Levée de la séance | M.Berry |

Proposition :

IL EST RÉSOLU de lever la 21^{eme} séance de l'assemblée générale annuelle de la CAGP-ACPDP^{MD}.

** Nota : Cette proposition comprend l'acceptation du rapport 2013–2014 du vérificateur général et la nomination d'un vérificateur pour 2014–2015.*

Ordre du jour de la 20^e Assemblée générale annuelle

DATE : **Le jeudi 18 avril 2013**
HEURE : **12 h 30**
LIEU : Hilton Lac Leamy
3, boulevard du Casino
Gatineau- Québec

L'inscription des membres a commencé à 12 h 15
Les travaux de l'assemblée ont débuté dès que le quorum a été atteint.
Quorum = 50 % membres présents ou représentés par des mandataires

Président : D. Puffer

1	Ouverture de l'assemblée à 12 h 45	D. Puffer
2	Mot de bienvenue Doug Puffer a souhaité la bienvenue aux membres, en remplacement du président du conseil, Malcolm Berry. Le bureau national n'a reçu aucune demande de vote par mandataire ni aucun vote par correspondance. Le quorum a été confirmé, 213 membres étant présents.	D. Puffer
3	Approbation de l'ordre du jour Proposition <i>IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.</i> <i>Proposée par : Susan Manwaring</i> <i>Appuyée par : Deedee Sung</i> <i>Adoptée</i>	D. Puffer
4	Approbation du procès-verbal du 19 avril 2012 Proposition <i>IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 19 avril 2012.</i> <i>Proposée par : Ryan Fraser</i> <i>Appuyée par : Neil Williams</i> <i>Adoptée</i>	D. Puffer
5	Rapport du président Doug a présenté la vidéo fournie par Malcolm Berry, président du conseil. Malcolm a fait un rapport aux membres par l'entremise d'une vidéo et les a invités à	D. Puffer

	<p>consulter le rapport écrit contenu dans le Rapport d'activité. Il a exposé brièvement le plan stratégique triennal et a attiré l'attention de tous sur quatre initiatives importantes du plan qui sont les suivantes : l'établissement d'un modèle de gestion évolutif, le positionnement de la CAGP-ACPD, les membres du conseil et la régie interne, et un plan de formation exhaustif menant à l'agrément.</p> <p>Malcolm a aussi résumé les réalisations accomplies au cours de l'année en faisant un rapport sur les adhésions, le perfectionnement professionnel et les partenariats.</p> <p>Malcolm a remercié les membres du conseil, le personnel du bureau national, les membres de l'association, ainsi que les innombrables bénévoles qui se sont dévoués pour la CAGP-ACPD^{MD}.</p> <p>Doug a conclu en remerciant Malcolm qui était absent.</p>	
6	<p>Présentation de la directrice générale</p> <p>Doug a présenté Ruth MacKenzie comme étant la nouvelle directrice générale et lui a souhaité la bienvenue au sein de la CAGP-ACPD^{MD}. Ruth s'est adressée aux membres et a dit être enthousiaste à l'idée de travailler pour une association qui s'apprête à mettre en place un plan stratégique triennal. Ruth a terminé en ajoutant qu'elle est heureuse d'avoir la possibilité de rencontrer les membres et les bénévoles de l'association.</p>	R. MacKenzie D. Puffer
7.	<p>Documents de prorogation</p> <p>Amanda a expliqué la nécessité de produire des documents en vue de la prorogation de l'existence de l'association à la suite des changements apportés par la nouvelle <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> (Loi BNL). Elle a informé les membres que les changements à apporter aux règlements de l'Association étaient de nature administrative.</p> <p>Elle a de plus expliqué que les documents requis pour la prorogation sont des lettres patentes indiquant que l'association existe toujours et qu'elle est légalement approuvée.</p> <p>Proposition</p> <p><i>ATTENDU QUE la corporation a été constituée en vertu de la partie II de l'ancienne Loi sur les corporations canadiennes par lettres patentes en date du 21 octobre 1997.</i></p> <p>ATTENDU QUE l'on considère qu'il est dans les meilleurs intérêts de la corporation de se proroger sous le régime de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> (Loi BNL), et ce, conformément à l'article 297 de cette même Loi.</p> <p><i>IL EST RÉSOLU</i> par une résolution spéciale que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les administrateurs de la corporation soient autorisés et conduits à présenter au directeur nommé en vertu de cette même Loi une demande, en vertu de l'article 297 de la Loi BNL en vue de l'obtention d'un certificat de prorogation. 	A.Stacey

	<p>2. Les statuts de prorogation (transition) de l'organisation, lesquels ont été soumis à la présente assemblée et joints à ce procès-verbal (Annexe A), soient par les présentes approuvés.</p> <p>3. Les règlements administratifs existants (tels que modifiés) de la corporation sont par la présente abrogés à la date où la corporation est prorogée en vertu de la Loi BNL et par la présente les nouveaux règlements administratifs N° 1, qui ont été soumis à cette assemblée et joints au procès-verbal en tant qu'Annexe B sont approuvés et entrent en vigueur à cette même date.</p> <p>4. Tout dirigeant ou administrateur de la corporation soit autorisé à prendre de telles mesures et à signer et à remettre les documents pertinents, y compris les statuts de prorogation (transition) annexés, l'avis du siège initial et la liste des administrateurs, de la manière établie par le directeur, qui sont nécessaires ou souhaitables pour la mise en œuvre de la présente résolution.</p> <p>Ryan Fraser a demandé pourquoi il ne semblait pas y avoir de disposition dans les règlements interdisant à une personne en faillite de siéger comme administrateur. Amanda a répondu en précisant que l'article 5.4 des règlements stipule que tout failli non libéré est disqualifié comme administrateur.</p> <p><i>Proposée par : Greg Lichti</i> <i>Appuyée par : Marcella Zanella</i> <i>Adoptée</i></p>	
<p>8.</p>	<p>Rapport et désignation des vérificateurs</p> <p>Ross a parlé de l'objectif et de l'utilité du fonds de réserve dont on s'est servi pour établir le nouveau plan stratégique triennal. Ross a invité les membres à poser des questions.</p> <p>Todd Nixon a posé une question concernant l'augmentation des dépenses à la rubrique des salaires. Ross a précisé que l'augmentation est attribuable aux coûts liés à la résiliation du contrat de la directrice générale sortante, aux frais non récurrents pour l'obtention d'un avis juridique, à la recherche et au recrutement d'une nouvelle directrice générale et à des honoraires de consultant.</p> <p>Proposition</p> <p><i>IL EST RÉSOLU d'adopter tel quel le rapport des vérificateurs pour 2012-2013 et de désigner le cabinet de comptables agréés McCay Duff comme vérificateur pour l'exercice financier 2013-2014, à charge pour le Conseil d'administration de fixer sa rémunération.</i></p> <p><i>Proposée par : Charles O'Neil</i> <i>Appuyée par : Margaret Mason</i> <i>Adoptée</i></p>	<p>R. Young/ D.Puffer/ A. Stacey</p>
<p>9.</p>	<p>Rapport du Comité de recrutement de candidats au conseil</p> <p>Ross a présenté le rapport suivant : Les règlements de l'association (Article 6.5) stipulent que les candidats aux postes de</p>	<p>R. Young</p>

membres du conseil d'administration peuvent être choisis à partir d'une liste de candidats constituée par le comité de recrutement des candidats au conseil nommé par le conseil d'administration, ou de noms de membres ayant reçu une quantité suffisante d'appuis. Tel qu'il est stipulé par l'article 6.2 du règlement, la durée du mandat des membres du conseil est de un (1) ou deux (2) ans. Les membres du conseil peuvent y siéger pendant trois mandats consécutifs.

Il y a en tout neuf (9) postes de membres au conseil d'administration. Trois (3) membres sont à mi-mandat et continueront de siéger au conseil jusqu'à la prochaine assemblée annuelle d'avril 2014. Il est nécessaire d'élire ou de réélire six (6) membres du conseil pendant la présente assemblée de 2012-2013.

Pour aviser les membres de la CAGP-ACPD^{MD} du lancement du processus de mise en candidature au conseil, l'association a demandé aux membres qui le désiraient, au début de novembre 2012, de manifester leur intérêt pour ces postes ou d'organiser leur mise en candidature. Un article portant sur ce sujet a été publié dans l'édition de décembre du PLANNER et un avis de rappel a été envoyé au début de janvier.

À la date limite du 11 janvier 2013, nous n'avions reçu aucune demande formelle de mise en candidature et deux expressions d'intérêt avaient été soumises. Par ailleurs, quatre (4) de nos administrateurs en poste se sont montrés désireux de siéger au conseil pour un mandat additionnel de deux (2) ans.

Ces six (6) personnes ont été placées sur la liste des candidats recommandés par le conseil au cours de sa réunion de mars.

Les candidats proposés ont été approuvés par le conseil. Ils seront présentés par Ross Youg.

10. **Élection des administrateurs**

Proposition

ATTENDU QUE le nombre d'administrateurs de l'association est fixé à neuf (9), que six (6) postes seront vacants au moment de l'assemblée générale annuelle de 2012 et qu'il convient de procéder à leur élection :

IL EST RÉSOLU QUE les six (6) candidats figurant sur la liste qui suit soient élus à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la CAGP-ACPD^{MD} pour un mandat de deux ans, à savoir :

Malcolm Berry	Mandat de 2 ans
Darren Pries-Klassen	Mandat de 2 ans
Doug Puffer	Mandat de 2 ans
Peggy Killeen	Mandat de 2 ans
Chris Chipman	Mandat de 2 ans
Carla Funk	Mandat de 2 ans

Proposée par : Michael Blatchford

Appuyée par : Vicky Wilgress

Adoptée.

CAGP · ACPDP™

CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONN PLANIFIÉS

11.	Présentation du conseil d'administration pour l'année 2013-2014 Doug Puffer a présenté les membres du conseil pour 2013-2014 qui se sont levés.	D. Puffer
12.	Tirage d'une adhésion à la CAGP-ACPDP ^{MD} . Doug a procédé au tirage d'une adhésion à la CAGP-ACPDP ^{MD} . Calvin Fong, des Vancouver Community Foundations, en a été l'heureux gagnant.	D. Puffer
13.	Varia	D. Puffer
14.	Levée de la séance Proposition <i>IL EST RÉSOLU de lever la 20^e séance de l'assemblée générale annuelle de la CAGP-ACPDP^{MD}.</i> Proposée par : Greg Lichti Appuyée par : Malcolm Burrows Adoptée.	

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – STATUT DES MANDATS

NOM	VILLE	PROVINCE / TERRITOIRE	2013-2014 Avant la prolongation	2013-2014 Après la prolongation	2014-2015
Malcolm Berry	Toronto	Ontario	1^e année du 2^e mandat	3^e année du 1^{er} mandat	1^e année du 2^e mandat
Darren Pries-Klassen	St. Catharines	Ontario	1^e année du 2^e mandat	3^e année du 1^{er} mandat	1^e année du 2^e mandat
Doug Puffer	Abbotsford	C.-B.	1^e année du 2^e mandat	3^e année du 1^{er} mandat	1^e année du 2^e mandat
Peggy Killeen	Montréal	Québec	1^e année du 2^e mandat	3^e année du 1^{er} mandat	1^e année du 2^e mandat
Carla Funk	Île de Victoria	C.-B.	1 ^e année du 1 ^{er} mandat	1 ^e année du 1 ^{er} mandat	2 ^e année du 1 ^{er} mandat
Chris Chipman	Winnipeg	Manitoba	2 ^e année du 1 ^{er} mandat	2 ^e année du 1 ^{er} mandat	3 ^e année du 1 ^{er} mandat
Ross Young	Calgary	Alberta	2 ^e année du 2 ^e mandat	1 ^e année du 2 ^e mandat	2 ^e année du 2 ^e mandat
Amanda Stacey	Toronto	Ontario	2 ^e année du 1 ^{er} mandat	2 ^e année du 1 ^{er} mandat	3 ^e année du 1 ^{er} mandat
Norma Cameron	Île de Victoria	C.-B.		1^e année du 1^{er} mandat	1^e année du 1^{er} mandat

Veillez noter que les notes biographiques des membres du conseil d'administration sont affichées dans la section du site Web que voici :

<https://cagp.site-ym.com/?page=board>

RÈGLES DE PROCÉDURE - CONCERNANT LES ASSEMBLÉES

1. Objectif des règles de procédures pour les réunions

L'objectif des assemblées des membres de la CAGP-ACPD^{MD} (ci-après désignée comme l'« Association ») est de recueillir l'opinion des membres de cette association sur les questions abordées à l'assemblée. L'objectif des réunions des membres du conseil d'administration de l'Association est de recueillir leur opinion concernant les questions abordées à la réunion. Pour que les membres comprennent les questions soulevées et puissent prendre des décisions éclairées, il est nécessaire qu'elles fassent l'objet de discussion. L'ordre doit régner, un certain contrôle doit être établi et des règles doivent être établies. Ces règles de procédure permettent de faire gagner du temps, de coordonner la discussion, de donner à tous les participants à la réunion l'occasion de prendre la parole et de maintenir la pertinence de la discussion.

2. Objectif des propositions

L'un des principes élémentaires de la procédure parlementaire, c'est que sans propositions et questions, il n'y a pas de débat. Un sujet défini doit être présenté à la réunion, sinon il ne peut pas y avoir de questions ni de discussions, et toutes les remarques manquent de pertinence. Avant qu'une question puisse être discutée lors d'une réunion, elle doit être soumise sous forme de proposition soumise par un membre et appuyée par un autre. (Si possible, la question devrait être soumise par écrit pour en garantir l'exactitude.) On peut alors discuter de la proposition, l'accepter, l'amender, la retirer ou la rejeter. Quand une proposition a été adoptée, elle devient résolution.

3. Prise de la parole

- a. **Reconnaissance par le président ou la présidente.** Un membre a la permission de prendre la parole seulement s'il a été reconnu par le président ou la présidente. Ses remarques doivent alors être adressées au président ou à la présidente.
- b. **Prise de la parole « pour » ou « contre » une proposition.** Quand un membre prend la parole concernant une proposition, il doit commencer ses remarques en déclarant s'il parle en faveur de la proposition ou contre la proposition.
- c. **Limites du temps de parole.** Tout membre prenant la parole pour défendre ou condamner une proposition ne peut parler que pendant une période ne dépassant pas deux minutes. Tout membre ayant pris la parole pour défendre ou condamner une proposition ne doit pas, sans la permission expresse du président ou de la présidente, donnée ou refusée à la seule discrétion du président ou de la présidente, parler de nouveau, sauf :
 - i. avec la permission du président ou de la présidente, pour fournir une explication si les remarques de ce membre ont été mal comprises;
 - ii. s'il s'agit de la personne qui propose ou appuie une proposition, seulement à la demande du président ou de la présidente, pour répondre aux questions d'un des membres adressées au président ou à la présidente;
 - iii. si une personne qui propose une proposition désire fournir une réponse, afin de clore le débat, et à condition qu'il n'y ait pas d'autres membres désirant prendre la parole au sujet de la proposition en question.

4. Amendements

- a. Un amendement à une proposition peut être proposé à n'importe quel moment pendant la discussion. Aucune proposition ne peut être prise en considération si elle annule la proposition principale.
- b. Tout amendement doit être pertinent en regard de la proposition et ne peut l'amender que de l'une des trois manières suivantes :
 - i. par l'omission de certains mots;
 - ii. par l'ajout de certains mots; ou
 - iii. par l'omission de certains mots et leur remplacement par d'autres.

5. Nombre d'amendements

Pour que la discussion puisse être limitée à un temps raisonnable, on ne pourra pas proposer plus de deux amendements lors d'une réunion. Cependant, dès qu'un amendement a été accepté ou rejeté, un autre peut être proposé, à condition bien sûr que son objectif soit différent de celui qui a déjà été rejeté.

6. Retrait des propositions

Les règles générales de procédure permettent le retrait d'une proposition avec le consentement de la personne qui l'a proposée et de celle qui l'a appuyée. Les amendements doivent être retirés en ordre inverse, avec le plein consentement de leurs parrains. Si l'un d'eux refuse de donner son consentement, la proposition doit être conservée.

7. Dépôt d'une proposition

Une proposition visant le dépôt d'une proposition n'est pas sujette au débat et ne nécessite qu'une majorité simple. Si la proposition vise le dépôt d'une question dans une limite de temps précise, on ne peut débattre que de l'aspect temps. Si elle est adoptée, la proposition en question revient automatiquement au moment prévu ou, si l'échéance n'a pas été précisée, elle reste classée jusqu'à ce qu'on adopte une autre proposition (ne pouvant pas faire l'objet d'un débat) à l'effet que « la proposition précédente soit maintenant prise à nouveau en considération ». Une majorité simple est nécessaire dans ce cas.

8. Questions

Si un membre désire poser une question ou obtenir une clarification concernant un sujet en cours de discussion lors de la réunion et s'il peut le faire sans interrompre une autre personne qui a pris la parole, le membre doit, après que le président ou la présidente lui a donné la parole, déclarer son intention, mais ne pas continuer sans avoir obtenu la permission du président ou de la présidente, à condition que sa question soit adressée au président ou à la présidente et ne soit pas utilisée pour discuter du bien-fondé du sujet discuté à ce moment-là de la réunion.

Rappel au règlement

Si un membre juge qu'un langage non approprié a été utilisé, qu'un argument non pertinent a été introduit ou qu'une règle de procédure n'a pas été respectée, ce membre a le droit de proposer un rappel au règlement, en interrompant l'orateur. Le rappel au règlement doit être énoncé de manière concise et claire. Le président ou la présidente prendra une décision sans qu'il y ait de débat. Le jugement du président ou de la présidente cependant pourrait faire l'objet d'un appel par le membre. Dans ce cas, le président ou la présidente répète sa décision ainsi que le rappel au règlement puis pose la question (ne pouvant pas faire l'objet d'un débat) : « La décision du président ou de la présidente est-elle adoptée comme jugement de cette réunion ? » Cette question est décidée à la majorité simple. Cela ne règle qu'un point de procédure et ne constitue pas un vote de

Association canadienne des professionnels en dons planifiés

Rapport d'activité, 10 avril 2014

confiance à l'égard du président ou de la présidente.

9. **Vote sur les propositions et leurs amendements**

Le vote sur les propositions et les amendements est effectué dans l'ordre inverse :

- i. sur l'amendement à l'amendement ou sur le deuxième amendement;
- ii. sur l'amendement; puis
- iii. sur la proposition ou sur la proposition telle qu'elle est amendée.

(N. B. L'adoption de l'amendement ne signifie pas l'adoption de la proposition : la proposition telle qu'elle est amendée doit faire l'objet d'un vote)

Un quorum est nécessaire pour qu'une question puisse être prise en considération, mais toutes les questions doivent être sanctionnées par la majorité des membres présents possédant le droit de vote, à moins que le règlement interne de l'association ne prévoit une situation différente.

10. **Voix prépondérante**

Les questions débattues dans les réunions du conseil d'administration seront décidées à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le président disposera d'une voix prépondérante. Les questions débattues dans les réunions des membres seront décidées à la majorité simple (sauf disposition contraire concernant une question particulière dans le Règlement). En tant que membre, le président a le droit de vote. En cas d'égalité des voix (après que le président ait voté ou se soit abstenu de voter), la question sera considérée comme rejetée.

11. **Propositions semblables**

On ne peut présenter lors de la même réunion ou lors d'une réunion suivante aucune proposition ou amendement qui soit semblable ou pratiquement semblable à une proposition ou à un amendement précédent ayant fait l'objet d'un vote lors d'une réunion.

12. **Reconsidération d'une proposition**

On peut proposer une proposition visant à reconsidérer un vote sur une autre proposition (sauf quand il s'agit d'une proposition de lever la séance ou de classer une proposition), qu'elle soit affirmative ou négative, à condition que cette proposition soit présentée lors de la même réunion que celle où l'autre proposition avait fait l'objet d'un vote. Une majorité simple est nécessaire. Il n'est pas possible d'amender la proposition de reconsidération, mais elle peut faire l'objet d'un débat si la proposition pour laquelle on propose de reprendre le vote en considération pouvait elle-même faire l'objet de discussions.

13. **Exception à la reconsidération**

Nonobstant ce qui précède, on ne peut pas présenter de proposition visant à reconsidérer une proposition si la proposition visée au départ a déjà été mise en vigueur.

14. **Ordre des délibérations**

L'ordre des délibérations est déterminé par le président ou la présidente ou avec son consentement. L'ordre des délibérations (ordre du jour) doit de préférence être distribué et approuvé au tout début de la réunion.

15. **Vote**

Tout membre peut demander un vote sur toute question (voir le paragraphe 8.14 du Règlement de l'Association). Il incombe au président de décider le moment de la tenue de ce vote, que ce soit immédiatement, plus tard au cours de l'assemblée ou après son ajournement (sauf si le vote porte sur l'élection d'un président ou sur une proposition d'ajournement, celui-ci devant avoir lieu immédiatement). Le président établit aussi les modalités du vote (par exemple, scrutin secret ou non). D'habitude, le président demande à chaque membre présent, un par un, d'exprimer son vote et chaque vote exprimé est consigné selon le moyen établi le président. Puis les votes consignés sont comptés après qu'ils ont été tous exprimés, à moins qu'il ne soit clair pour tout observateur que la proposition a été approuvée ou rejetée. Il s'agit d'une méthode parmi d'autres que le président peut choisir d'employer.

Le résultat du vote confirme la sanction de la résolution par l'assemblée au cours de laquelle le vote a été demandé. Une demande de vote au scrutin secret peut être retirée à tout moment avant la mise aux voix de la question.

16. **Levée de la séance**

On peut à n'importe quel moment présenter une proposition visant à lever la séance. Elle ne peut pas faire l'objet de discussion, sauf si son intention est de reporter la séance à un moment autre que la prochaine réunion prévue, quand la discussion est permise sur ce point seulement. La proposition nécessite une majorité simple et, si elle est adoptée, la réunion se termine. Si elle est rejetée, la réunion continue.

Le président ou la présidente peut, à sa discrétion, refuser de présenter une proposition de levée de la séance si, selon son opinion, la proposition est proposée dans le but de faire obstruction à la réunion ou si elle rend impossible le traitement des points restant à aborder lors de la réunion avant la levée finale de la séance.